

**CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT, DE GESTION ET POUR CERTAINES
EXTENSIONS D'ENTRAVE A L'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE
NORDNET REGISTRAR
(22 avril 2022)**

1. OBJET ET PREAMBULE

Nordnet est une société de droit français, fournisseur de produits et services Internet, et centre d'Enregistrement et de gestion de noms de domaine (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par diverses Autorités de tutelle ou Registres nationaux et internationaux, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, Nordnet (ci-après « Nordnet Registrar ») est habilitée à enregistrer des Noms de domaine, pour lesquels elle dispose d'une accréditation par les Office d'Enregistrement, Registres et Autorité de tutelle, sous la forme :

- D'Extensions génériques (Generic top level domain name – gTLDs) telles que : « .com », « .net », « .org », « .info » et « .biz » ; et certaines Nouvelles Extensions génériques (New Generic top level domain name ngTLDs, telles que : « .alsace », « .bzh », « .corsica », « .paris », « .café », « .boutique », « .vin », « .run », « .tennis » (cf. Conditions Particulières Nordnet Registrar concernées) ;
- Des Extensions sponsorisées (Sponsored top level domain-sTLDs), telles que : « .mobi », « .asia », « .tel », « .pro », « .xxx » ;
- Certaines Extensions nationales et/ou assimilées (Country code top level domain name – ccTLDs) « .fr », « .re », « .be », « .nl », « .uk », « .yt », « .pm », « .wf », « .tf », « .me » ;
- L'Extension européenne « .eu » ;
- Toute nouvelle Extension pour laquelle Nordnet Registrar solliciterait son accréditation, et qu'elle choisirait d'intégrer le cas échéant au Contrat NNR. A l'inverse, Nordnet Registrar pourrait également décider de ne plus proposer à l'Enregistrement une ou plusieurs Extensions pour la(es)quelle(s) elle aurait été accréditée.

Nordnet exécute ses Services Registrar selon les termes des Conditions contractuelles Nordnet Registrar (incluant les présentes Conditions Générales et les Conditions Particulières propres aux extensions concernées, constituant ensemble le Contrat NNR), ce que Vous acceptez.

Les présentes Conditions Générales ont donc pour objet de définir les conditions dans lesquelles Nordnet Registrar s'engage à fournir les Services sollicités et à effectuer toute Action autorisée par les Registres ou Autorités de tutelle.

Elles sont complétées par les Conditions Particulières applicables en fonction de l'Extension choisie et les règles définies par les Registres et Autorités de tutelle concernés ainsi que celles relatives aux Procédures Alternatives de Règlement des Litiges.

En cas de conflit entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les Conditions Particulières prévaudront. En cas de conflit entre le Contrat NNR et les règles définies par les Registres et Autorités de tutelle concernés, ces dernières prévaudront. Le Contrat NNR prévaut par ailleurs sur toutes conditions ou document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre.

Vous garanzissez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues au sein du Contrat NNR, et acceptez les termes du Contrat NNR préalablement à toute demande d'Enregistrement, d'Entrave ou de gestion de Nom de domaine, ou plus généralement à toute demande d'Action, adressée à Nordnet Registrar, que ce soit directement ou indirectement, par le Titulaire du Nom de domaine, un Contact habilité, ou encore par le biais d'un Revendeur, d'un mandataire ou d'un prestataire.

Les Conditions contractuelles applicables sont celles en vigueur au jour de la demande d'Action, sauf conditions modifiées ou exigées par un Registre ou une Autorité de tutelle en cours d'Action.

Par ailleurs, Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait qu'en acceptant le Contrat NNR, vous reconnaissez également avoir accepté que votre Nom de domaine puisse être « locké » afin d'éviter tout transfert abusif de votre Nom de domaine, en étant positionné sous le statut « ClientTransferProhibited ».

Vous pourrez, à tout moment, demander à ce que ce statut soit levé, en suivant la procédure dédiée, accessible à partir du Site Nordnet Registrar. Il y sera procédé sous un délai de cinq (5) jours maximum à compter de la validation de l'Action par le Titulaire de Nom de domaine.

Des statuts complémentaires peuvent éventuellement être positionnés sur votre Nom de domaine, de type « ClientUpdateProhibited » et/ou « ClientDeleteProhibited » (conditions sur demande adressée à Nordnet Registrar (Cf. Article « Communication »)).

Si Vous êtes un Revendeur de Noms de domaine, il Vous appartient de Vous signaler auprès de Nordnet Registrar en tant que tel, et de Vous soumettre en complément des termes du Contrat NNR aux dispositions de la Charte Revendeurs figurant en annexe des présentes Conditions Générales, mais également d'assurer l'information liée au contenu du Contrat NNR et des Services auprès du Titulaire du Nom de domaine et des Contacts concernés, et d'obtenir l'accord du Titulaire de Nom de domaine, ce dont Vous vous portez fort à l'égard de Nordnet Registrar. Le simple fait de demander la réalisation d'une Action au nom et pour le compte du Titulaire de Nom de domaine auprès de Nordnet Registrar, dans le respect des règles applicables à l'Extension concernée, vaudra acceptation pleine et entière du Contrat NNR tel qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action.

Il appartient au Revendeur de vérifier la validité du mandat que Vous confère le cas échéant le Titulaire du Nom de domaine et/ou le(s) Contact(s) habilité(s) pour les différentes Actions que Vous réaliseriez pour son(leur) compte. Vous devrez par ailleurs, en cette qualité, Vous conformer aux exigences complémentaires des Registres et Autorités de tutelle concernés, et répondre dans les délais impartis à toute demande de justification qui Vous serait adressée par Nordnet et/ou les Registres et Autorités de tutelle concernés à ce titre.

Dans la mesure où le choix d'un Nom de domaine par le Titulaire de Nom de domaine lui est propre, tant en raison du nom que de l'Extension choisis, le Client, comme le cas échéant le Titulaire du Nom de domaine reconnaissent que ce Nom de domaine est assimilé à un bien confectionné sur mesure ou à tout le moins nettement personnalisé. Par conséquent, le Client et/ou le cas échéant le Titulaire ne bénéficient d'aucun droit de rétractation au titre du Contrat NNR, et ce conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation français.

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous, s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule au sein des présentes Conditions Générales, du Contrat NNR ou de tout document qui en découlerait, qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

ACE : Format compatible avec le DNS et permettant à un navigateur de reconnaître des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (c'est-à-dire, par exemple, les caractères avec accents, cédilles, ...).

ACSII : Nom de domaine qui contient uniquement des caractères qui font partie de l'alphabet latin standard (à l'exclusion des caractères avec accent, cédilles, etc...), des chiffres de 0 à 9 et du tiret « - ».

Action : Action, selon les cas et les Extensions concernées payantes, soumise au respect du Contrat NNR et des règles définies par les Registres ou Autorité de tutelle concernés, relative au Nom de domaine que le Titulaire, le cas échéant le Contact habilité ou Vous, êtes susceptible de demander à Nordnet Registrar directement ou par le biais de votre Revendeur de Nom de domaine, mandataire, prestataire, etc. en vertu du contrat qui Vous lie le cas échéant à ce dernier (ex : Enregistrement/Entrave/Création/Dépôt, Renouvellement, Suppression, Modification des Contacts ou des éléments ayant trait au Nom de domaine [DNS, ...] / Transfert, etc.).

Autorité de tutelle : Organisme en charge de l'élaboration et du contrôle, pour une ou plusieurs Extensions données, des règles applicables aux Registrars, aux Registres, et aux Noms de domaine sous cette(ces) Extension(s) ou catégories d'Extensions (ex : ICANN, ...). Ces règles sont définies unilatéralement et s'appliquent à tout Registre, Registrar, Contacts et Titulaire de Nom de domaine.

Client ou Vous ou Abonné : Personne physique ou morale ayant souscrit ou bénéficiant des Services Nordnet Registrar selon les conditions définies au Contrat NNR. Il est responsable du paiement du prix et demeure soumis, comme les Contacts et le Titulaire du Nom de domaine concerné (s'il est différent) aux obligations afférentes aux présentes Conditions Générales et au Contrat NNR pendant l'entière durée d'Enregistrement du Nom de domaine auprès de Nordnet Registrar.

Contrat NNR ou Conditions contractuelles ou Contrat d'Enregistrement : Ensemble de droits et obligations résultant des Conditions Générales (CG NNR) et des Conditions Particulières (CP NNR) d'Enregistrement, d'Entrave et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar propres pour ces dernières aux Extensions concernées, incluant par référence les conditions fixées par les Registres et Autorités de tutelle et des règles de Procédures Alternatives de Règlement des Litiges applicables. Le Contrat NNR est accessible sur le Site Nordnet Registrar, rubrique « Conditions Contractuelles » ou sur simple demande auprès de Nordnet Registrar (cf. Article « Communication »). Le Contrat NNR s'applique à tout Nom de domaine enregistré auprès de Nordnet Registrar et à toute demande d'Action s'y rapportant, comme aux Revendeurs, Prestataires, à Vous, aux Registrant et Contacts, leurs éventuels mandataires ou licenciés, etc.

Conditions Générales ou CG NNR : Les présentes Conditions Générales d'Enregistrement, d'Entrave et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar.

Conditions Particulières ou CP NNR : Conditions complémentaires aux Conditions Générales, consistant en un

ensemble de droits, obligations et procédures spécifiques à une ou plusieurs Extension(s).

Contact : Personne représentant le Titulaire du Nom de domaine, dans le cadre respectivement de la gestion administrative, technique ou financière du Nom de domaine, possiblement inscrite sur l'extrait de base Whois relatif au Nom de domaine concerné.

Courrier électronique : Message envoyé ou reçu par le réseau Internet à une adresse de courrier électronique.

Création, Dépôt ou Enregistrement : Action de Nordnet consistant à réserver un Nom de domaine sous une Extension donnée, disponible auprès du Registre ou de l'office d'Enregistrement concerné, pour un Titulaire de Nom de domaine, moyennant le paiement préalable des frais associés prévus par le Registrar, incluant la redevance due au Registre et/ou Autorité de tutelle.

DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine) : Serveur de gestion technique du Nom de domaine concerné permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de Courriers électroniques basées sur le Nom de domaine.

Données à caractère personnel (DCP) : toute information qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique.

Entrave (à l'Enregistrement) : Procédé garantissant que le ou les Noms de domaines formés par votre marque commerciale dans les extensions concernées ne peuvent pas être enregistrés par un tiers non autorisé.

Extension : Suffixe d'un Nom de domaine (ex. : .net).

IDN (Internationalised Domain Name, ou nom de domaine internationalisé) : Nom de domaine qui contient des caractères non ASCII, c'est-à-dire des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (caractères avec accent, cédilles, etc...). Afin d'être reconnu par le DNS, chaque IDN est converti dans un format ACE.

Lockage : Action, selon le cas du Registre ou du Registrar ou éventuellement du Titulaire consistant à placer un Nom de domaine, en statut de blocage, dans l'optique d'éviter notamment toute demande de Transfert abusive. Il appartient au Titulaire de procéder à la demande de délockage auprès de Nordnet Registrar préalablement à toute demande de Transfert.

Modification du Nom de domaine : Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations relatives aux Registrant, Contacts et/ou DNS d'un Nom de domaine (pouvant le cas échéant être payante selon les règles définies par les Registres).

Nom de domaine : Chaîne de caractères, composée d'un préfixe et d'une Extension, choisie par le Registrant lors de son Enregistrement, respectant les règles, propres aux différents Registres applicables à l'Extension choisie par le Registrant (exemple : nordnet.net) et constituant une adresse intelligible d'un site ou d'une page Internet et permettant éventuellement de personnaliser des adresses de courriels.

Prestataire / Revendeur (de Nom de domaine) : Personne qui intervient pour le compte du Titulaire du Nom de domaine afin de solliciter de Nordnet Registrar la réalisation de certaines Actions sur un Nom de domaine. Nordnet est tiers à cette relation contractuelle, cependant le Revendeur comme le Titulaire du Nom de domaine sont soumis au respect du Contrat NNR. En outre, le Revendeur doit se signaler en tant que Revendeur auprès du Registrar et du Titulaire du Nom de domaine, accepter et respecter la Charte Revendeurs présentée en annexe des Conditions Générales.

Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou PARI : Procédure extrajudiciaire variant en fonction de l'Extension concernée. A titre d'exemple :

- SYRELI (« Système de résolution des litiges »), pour l'Extension .fr,
- UDRP (« Uniform domain name Dispute Resolution Policy ») pour les Extensions de type (n)gtlds...

Registrar (ou Bureau d'Enregistrement) : Centre d'Enregistrement, de Noms de domaine, de gestion de Noms de domaine et d'Entrave, en charge des Actions sur les Noms de domaine, disposant d'une accréditation en cette qualité pour les Extensions présentées à l'Enregistrement ou au Renouvellement, enregistrés ou gérés auprès de ses services.

Registrant ou Titulaire (du Nom de domaine) : Personne physique ou morale, responsable des Actions sur le Nom de domaine dont il est désigné Titulaire.

Registre (ou le cas échéant Office d'Enregistrement) : Organisme en charge de l'élaboration, de l'accréditation et

du contrôle, pour une Extension donnée, des règles applicables aux Registrars, Titulaire et Contacts, et plus généralement aux Noms de domaine sous cette Extension (AFNIC, PIR, Afiliás,...). Il définit unilatéralement les règles applicables à l'Extension ou en accord avec l'Autorité de tutelle concernée. Ces règles s'appliquent à tout Registrar accrédité pour l'Extension considérée, Contacts et Titulaire de Nom de domaine.

Renouvellement : Action de prolonger d'une ou de plusieurs années la date d'échéance de l'Enregistrement ou de l'Entrave du Nom de domaine, moyennant le paiement préalable des frais associés prévus par le Registrar, incluant la redevance due au Registre et/ou Autorité de tutelle.

Service(s) : Ensemble de services et prestations fournis par Nordnet au titre du Contrat NNR et notamment, la gestion de DNS et la prestation d'Enregistrement/Renouvellement/Transfert Entrant, et de gestion de Nom de domaine et de manière générale, toute Action fournie ou réalisée par Nordnet Registrar ou par son intermédiaire, sur un Nom de domaine enregistré ou géré par ses services.

Site (Nordnet Registrar ou NNR) : Site Internet accessible à l'adresse www.nordnet.net.

Suppression (Supprimé) : Action d'initier auprès du Registre concerné la procédure visant à supprimer un Nom de domaine de ses bases de données, et ayant pour conséquence de rendre le Nom de domaine de nouveau disponible au Dépôt.

Transfert (Entrant ou Sortant) : Action d'importer (Transfert Entrant) ou d'exporter (Transfert Sortant) la gestion d'un Nom de domaine d'un Registrar à un autre, moyennant pour les Transferts Entrants le paiement préalable des frais associés prévus par le Registrar, incluant la redevance due au Registre et/ou Autorité de tutelle.

Whois : Ensemble de bases de données accessibles sur Internet permettant la possible visualisation de certaines informations relatives à un Nom de domaine considéré.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Vous vous engagez à respecter et à faire respecter les présentes Conditions Générales et le Contrat NNR par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine.

Il Vous est rappelé que le Nom de domaine et toute Action sur le Nom de domaine sont régis par :

- Le Contrat NNR,
- Les documents et règles émanant du Registre ou de l'office d'Enregistrement, et/ou l'Autorité de tutelle en charge de l'Extension concernée,
- Les Procédures Alternatives de Règlement des Litiges relatives.

Le Titulaire, les Contacts, l'éventuel Revendeur, Prestataire, licencié, mandataire, etc., et Vous, vous engagez à en prendre connaissance avant de solliciter toute Action, à accepter, et à respecter et/ou à les faire respecter par toute personne qui interviendrait sur le Nom de domaine pour votre compte ou par toute personne pour le compte de laquelle Vous interviendriez dans le cadre d'une Action sur le Nom de domaine concerné ou la gestion de ce dernier.

Il Vous est rappelé que pour chaque Extension, il existe une Autorité de tutelle et/ou un Registre ou office d'Enregistrement dont l'identité est précisé au sein des Conditions Particulières afférentes, ainsi que des règles impératives et évolutives qu'ils définissent et qui sont intégrées directement ou par référence aux Conditions Particulières applicables. Le Contrat NNR est disponible sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions contractuelles », ou sur demande (Cf. article « Coordonnées de Nordnet Registrar »).

Nordnet Registrar peut être amenée à modifier une procédure ou tout ou partie du Contrat NNR afin notamment de respecter les règles de procédure et/ou toutes modifications qui lui seraient imposées par les Registres et les Autorités de Tutelle.

4. INFORMATIONS

4.1. Informations relatives au Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine est seul responsable des informations transmises à Nordnet Registrar relatives au Nom de domaine, en particulier son nom et ses coordonnées, ainsi que ceux de ses Contacts ou serveurs DNS. Il s'engage à les tenir à jour, à en communiquer sans délai les changements auprès de Nordnet Registrar (que ce soit directement ou par le biais d'un Revendeur, d'un Prestataire, d'un mandataire, ...), et reconnaît qu'il s'agit d'obligations essentielles.

Le Titulaire s'engage à prendre toute précaution lors de la désignation de ces Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de le représenter au regard du Registrar, des Registres, et/ou Autorité de tutelle, et de tout tiers dans le cadre de certaines Actions. Nordnet Registrar ne pourra être tenue pour responsable des relations entretenues entre le Titulaire du Nom de domaine et les différents

Contacts, ou éventuellement avec un éventuel mandataire ou Revendeur de Nom de domaine.

Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour dans les délais, ou de ne pas répondre aux demandes de Nordnet Registrar (ex : vérification d'adresse de Courrier électronique, ...) dans les délais indiqués concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat NNR dans les conditions de l'article « Suspension - Résiliation ». Le défaut de réponse à toute demande d'informations, de justification, complément, vérification, validation, ou communication de données erronées ou incomplètes peut entraîner ainsi la suspension et/ou la Suppression du Nom de domaine concerné.

4.2. Informations à transmettre et mises à jour

Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous devez fournir à Nordnet Registrar des informations actuelles, complètes et exactes concernant le Titulaire du Nom de domaine et les différents Contacts, dans le respect des différentes procédures de Nordnet Registrar, des Registres et Autorités de tutelle concernés. Si le Nom de domaine fait l'objet d'une licence ou d'une mise à disposition, Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous vous engagez à transmettre à Nordnet Registrar les informations relatives au licencié et/ou la personne qui exploite le Nom de domaine.

Ces informations sont notamment les suivantes, respectivement et cumulativement pour chaque Registrant, Contact administratif, Contact technique et Contact de facturation du Registrant :

- nom et prénom,
- ou s'il s'agit d'une personne morale : dénomination sociale, et nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresse postale,
- adresse de Courrier électronique,
- numéro de téléphone,
- éventuellement numéro de fax,
- les DNS sur lesquels est installé le Nom de domaine concerné,
- les adresses IP des serveurs primaires et éventuellement secondaires pour le Nom de domaine choisi.

Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous acceptez que certaines de ces informations relatives au Nom de domaine concerné, au Titulaire et aux Contacts puissent être éventuellement publiées, selon l'Extension choisie, et la qualité (de professionnel ou de particulier) du Titulaire et/ou du Contact administratif, dans le cadre des bases de données Whois, le cas échéant dans les conditions et limites fixées par les Registres, office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle en charge de l'Extension concernée.

Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous vous engagez à mettre à jour ces informations et à fournir chaque fois que cela est nécessaire à Nordnet Registrar, dans un délai de sept (7) jours à compter de leur modification, les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom de domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par Nordnet Registrar sur simple demande.

4.3. Exactitude des informations

Nordnet Registrar n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations transmises ni le bon fonctionnement des coordonnées sauf exigence particulière du Registre, de l'office d'Enregistrement et/ou de l'Autorité de tutelle. Néanmoins, a minima pour les Noms de domaine sous extension gTLD, ngTLD et sTLD, un Courrier électronique de vérification sera adressé au Titulaire de Nom de domaine et éventuellement au Contact administratif lors de la Création, du Transfert et de la Modification du Nom de domaine nécessitant une réponse positive de sa(leur) part. A défaut, le(s) Nom de domaine concerné(s), ou disposant de ces coordonnées au titre des Contacts et Titulaire pourra(ont) être suspendu(s), supprimé(s), sous quinze (15) jours civils à compter de la réception du Courrier électronique susvisé.

En outre, Nordnet Registrar, le Registre, l'office d'Enregistrement et/ou l'Autorité de tutelle, peuvent être amenés à vérifier à tout moment l'exactitude des données transmises à Nordnet Registrar.

4.4. Pouvoirs sur le Nom de domaine

Si le Nom de domaine est enregistré par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire du Titulaire du Nom de domaine (ex : Revendeur, Prestataire, fournisseur de services Internet, employé, agence de publicité, ...), le Nom de domaine doit être enregistré au nom du mandant, qui devra apparaître en tant que Registrant du Nom de domaine, accompagné des coordonnées de ce dernier.

Le Titulaire, et le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous devez vous en assurer. En aucun cas Nordnet Registrar ne pourra être responsable si la personne mandatée est inscrite en qualité de Registrant.

Si Le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous choisissez

d'autoriser un tiers à relever les messages qui Vous sont adressés, Vous devez veiller au préalable à ce que cette autorisation soit expresse, et Vous assurer que tous les messages qui sont adressés concernant le Nom de domaine seront remis (qu'ils émanent de Nordnet Registrar, du Registre, de l'office d'Enregistrement, ou de l'Autorité de tutelle, ou de tiers) au destinataire légitime, et que ces messages seront gardés confidentiels et ne subiront pas d'exploitations autres que celles que Vous aurez autorisées. En aucun cas, Nordnet Registrar ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise remise ou d'un défaut de remise desdits messages.

5. COMMUNICATION

5.1. Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine, et le Contact administratif pour certaines Actions, peuvent être contactés, soit par Nordnet Registrar, soit par le Registre directement, pour vérification de leur existence ou de leurs coordonnées ou encore pour valider une Action. Il appartient au Titulaire du Nom de domaine ou son Contact administratif ainsi contacté de répondre à ces sollicitations pour permettre la bonne exécution du Contrat NNR, ce dans un délai de sept (7) jours à compter du contact. L'absence de réponse dans ce délai pourra entraîner la suspension et/ou la Suppression du Nom de domaine.

5.2. Moyens de communication - Notifications

Nordnet Registrar ne communique qu'aux Contacts et Titulaire, dont les coordonnées ont été fournies et mises à jour, de préférence par Courrier électronique.

Le Titulaire du Nom de domaine les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous acceptez expressément que les informations transmises par Nordnet Registrar en vue de la conclusion du Contrat NNR ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent être transmises par Courrier électronique, sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les Courriers électroniques envoyés au Titulaire du Nom de domaine ou à ses Contacts à l'adresse de Courrier électronique communiquée à Nordnet Registrar seront réputés avoir été reçus par ces derniers dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par Nordnet Registrar.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par le Contrat NNR seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à Nordnet Registrar, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de Nordnet Registrar ».
- à Vous, au Titulaire et/ou aux Contacts ou toute personne désignée, comme le Revendeur, le Prestataire, etc., par courrier postal ou par Courrier électronique aux adresses communiquées à Nordnet Registrar dans le cadre du Contrat NNR et/ou tout contrat liant la personne à Nordnet ayant pour objet, que ce soit en tout ou partie, le Nom de domaine concerné.

5.3. Coordonnées de Nordnet Registrar

Par courrier

Nordnet Registrar
20 rue Denis Papin CS 20458 – 59664 Villeneuve d'Ascq CEDEX - France

Par téléphone - Assistance administrative et commerciale

Depuis la France : 3420 (service gratuit + prix appel)
Depuis un autre pays que la France : +33.9 69 360 360

Par Courrier électronique

via le formulaire en ligne de la rubrique « Envoyez-nous un message » du Site Nordnet Registrar
registrar@nordnet.fr.

6. DEMANDES D'ACTION(S) SUR NOM DE DOMAINE ET DROIT DE REFUS

Les demandes d'Action(s) auprès du Registre ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un Registrar. Dès lors qu'une demande d'Action a été valablement initiée, elle ne pourra plus faire l'objet d'aucune modification en cours de traitement. Il Vous appartiendra de la modifier en sollicitant une nouvelle Action auprès du Registrar, si celle-ci est possible.

Les demandes d'Action sur Nom de domaine peuvent être initiées selon les procédures établies par Nordnet Registrar, le Registre ou l'office d'enregistrement concerné et/ou l'Autorité de tutelle à partir du Site Nordnet Registrar, ou directement auprès de Nordnet Registrar dans le respect des procédures précitées. Seules seront prises en compte les demandes complètes, transmises dans le respect des procédures et du Contrat NNR, étant précisé que Nordnet Registrar se réserve la faculté de refuser toute demande d'Action sur Nom de domaine qui lui en semblerait contraire.

Vous êtes informé que lorsqu'une demande d'Action entraîne la modification des informations figurant au Whois, il

peut exister un laps de temps entre la réalisation de l'Action et le changement des informations figurant sur cette base. De même, toute Action peut nécessiter un délai de traitement et de mise en application.

7. DEPOT

7.1. Disponibilité du Nom de domaine

Lors de votre demande de Dépôt, le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous êtes informé que Vous devez indiquer précisément le Nom de domaine que vous souhaitez voir enregistrer. Toute demande de Dépôt traitée par Nordnet Registrar ne vaut pas dépôt effectif du Nom de domaine. En effet, un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site Nordnet Registrar, alors qu'en réalité il est déjà réservé ou en cours de réservation. A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Dans ces cas, après traitement de votre demande, celle-ci sera rejetée immédiatement ou à terme. Par conséquent, Vous ne pouvez devenir le Titulaire du Nom de domaine qu'à compter de la validation expresse du Dépôt par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle.

Si le Nom de domaine est refusé, il ne pourra pas être enregistré. Dans ce cas, si Vous avez payé directement les frais d'Enregistrement à Nordnet Registrar, le Titulaire, les Contacts, le cas échéant le Revendeur, Prestataire, mandataire, licencié, etc. ou Vous pourrez demander l'Enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'Enregistrement déjà versés dans un délai de deux (2) mois suivant le rejet de votre demande. Si le Titulaire ou Vous avez payé les frais d'Enregistrement à Nordnet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire de Nom de domaine, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire de Nom de domaine.

Le refus par le Registre d'enregistrer un Nom de domaine ne fait naître aucun droit (de priorité ou autre) au profit du demandeur au titre d'une nouvelle demande d'Enregistrement.

Un Nom de domaine est attribué au demandeur dont la demande est valide et conforme aux règles des Registres et Autorités de tutelle et aux autres textes applicables, selon la règle du « premier arrivé, premier servi », c'est-à-dire que sera Titulaire du Nom de domaine, celui dont la demande est arrivée en premier au Registre, sauf stipulations contraires au sein des Conditions Particulières applicables à l'Extension concernée.

7.2. Délai de Création

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et de l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle. La présentation par vos soins de votre demande de Création auprès de Nordnet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière.

Nordnet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans un délai maximum de un (1) jour ouvré à compter de la réception des informations complètes et conformes, des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat NNR, ainsi que d'un moyen de paiement valide. Le délai peut éventuellement être augmenté lors de la création, de l'ouverture ou de l'élargissement d'une Extension ou de la modification des conditions d'Enregistrement de Noms de domaine dans l'Extension concernée.

7.3. Durée de l'Enregistrement du Nom de domaine

La durée de l'Enregistrement du Nom de domaine est celle indiquée lors de la présentation de la demande de Création, selon l'option choisie, et se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement du Nom de domaine » et éventuellement dans les Conditions Particulières de l'Extension concernée.

Vous pouvez à tout moment, vérifier l'échéance (« due date » ou « date d'expiration ») d'un Nom de domaine sur le Whois situé au sein du Site internet du Registre concerné ou du Site Nordnet Registrar.

8. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

8.1. Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant

Le Titulaire du Nom de domaine et le Contact administratif sont les seules personnes autorisées à initier un Transfert. En cas de différends entre le Titulaire et le Contact administratif portant sur un Transfert, la décision du Titulaire du Nom de domaine fera foi.

Tout Transfert du Nom de domaine vers un autre Registrar (Transfert Sortant) ou vers Nordnet Registrar (Transfert Entrant) suppose au préalable que les informations associées au Nom de domaine soient à jour et valides et que le Nom de domaine concerné :

- ait été enregistré auprès d'un Registrar depuis plus de soixante (60) jours avant la demande de Transfert (sauf le cas particulier de certaines Extensions) et,
- ne soit pas en cours de Suppression, Lockage, ou Transfert, ou encore pour certaines Extensions comme le .fr, ne soit pas en cours de Modification. Le délockage du Nom de domaine peut cependant être sollicité auprès du Registrar (sortant) qui Vous donnera alors les moyens pour effectuer ce délockage, sous cinq (5) jours calendaires pour Nordnet.

8.2. Transfert d'un Nom de domaine vers les services de Nordnet Registrar (Transfert Entrant)

8.2.1 Conditions de Transfert Entrant vers Nordnet Registrar

Pour aboutir, votre demande de Transfert Entrant suppose :

- Le paiement des redevances et frais dus auprès du Registrar actuel ainsi que de Nordnet Registrar,
- L'obtention de l'approbation et de l'autorisation expresse du Registrant ou du Contact administratif du Nom de domaine. En cas de conflit entre ces derniers, le Titulaire du Nom de domaine prévaudra sur le Contact administratif,
- Le cas échéant, que cette autorisation soit valide au vu des éventuels formulaires standardisés d'autorisation pour l'autorisation initiale et pour la confirmation du Transfert qui peuvent être instaurés par certains Registres ou Autorité de tutelle,
- Que les informations relatives au Registrant du Nom de domaine et au Contact administratif communiquées, le cas échéant via le formulaire, dans le cadre de la demande de Transfert, correspondent aux informations du Registrar d'origine,
- L'attestation par défaut, par le Registrant ou le Contrat administratif, de l'authenticité du Transfert,
- Le respect des dispositions propres à chaque Extension. Vous vous engagez, par conséquent, afin de permettre le bon traitement de votre demande, à entreprendre toute actions, validation, confirmation, justification et/ou à transmettre, ou à ce que soit transmis, à Nordnet Registrar toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine, exigé par Nordnet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle (exemple : demande de auth_code).

8.2.2. Délai de Transfert Entrant

8.2.2.1 Présentation de la demande de Transfert Entrant

Nordnet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande, soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de l'encaissement de votre paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide, de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions contractuelles.

8.2.2.2. Validation de la demande de Transfert Entrant

Le Transfert du Nom de domaine au profit de Nordnet Registrar pourra être soumis à validation (et/ou absence d'opposition) du Titulaire du Nom de domaine ou du Contact administratif, du Registrar actuel, du Registre, de l'office d'Enregistrement, et/ou de l'Autorité de tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par Nordnet Registrar de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre, l'office d'Enregistrement et/ou l'Autorité de tutelle. Nordnet Vous tiendra promptement informé de cette décision.

8.2.3. Conséquences du Transfert Entrant

La durée d'Enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle, sous réserve toutefois que la durée totale d'Enregistrement sans expiration n'excède pas les dix (10) ans.

Par ailleurs, Vous êtes informé du fait que le nom de Nordnet Registrar apparaîtra sur les bases Whois, une fois le Transfert du Nom de domaine effectué au profit de Nordnet Registrar.

8.3 Transfert Sortant

8.3.1 Conditions de Transfert Sortant de Nordnet Registrar

Pour que le Transfert Sortant puisse être réalisé, il est nécessaire de demander à Nordnet Registrar la communication du code d'authentification (aussi appelé auth_code ou auth_info). Nordnet ne communiquera cette information qu'au seul Titulaire du Nom de Domaine.

Il Vous appartient d'initier auprès de Nordnet Registrar toute Action permettant le Transfert Sortant (exemple : demande de délockage du Nom de domaine, de communication de auth_code).

Nordnet informera le Titulaire du Nom de domaine de la demande de Transfert sortant qu'il a reçue afin de lui permettre de s'opposer au Transfert si nécessaire.

Le Titulaire du Nom de domaine ou le Contact administratif peuvent s'opposer au Transfert dans le délai visé au sein de la notification ainsi adressée par le Registrar, lequel ne peut excéder cinq (5) jours à compter de la demande émanant du Registrar sollicité.

Aucun remboursement des frais d'Enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert sortant ne peut avoir lieu par Nordnet Registrar.

8.3.2 Conséquences du Transfert Sortant

Dès la réalisation effective du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par Nordnet Registrar qui ne répondra plus aux différentes demandes y afférent, et notamment les demandes d'Action. La réalisation du Transfert

Sortant entraînera la cessation du Contrat NNR, incluant les conséquences prévues à l'article « Suspension – Résiliation ».

9. CHANGEMENT DE REGISTRANT

La modification des coordonnées de Registrant vaut changement de Titulaire du Nom de domaine et donc cession le cas échéant du Nom de domaine. Lors de votre demande, le Nom de domaine doit être valide et ne pas avoir expiré, il ne doit pas être en cours de Suppression, ni faire l'objet d'une demande de Transfert, ni faire l'objet d'aucun litige ou d'aucune procédure. Les frais et droits échus ou à échoir, restant dus par vos soins, devront avoir été réglés à Nordnet Registrar directement ou par l'intermédiaire de votre Prestataire de Nom de domaine, préalablement à toute Action de Transfert.

Le changement de Registrant doit respecter la procédure de changement de Registrant. La demande doit être adressée via le document type disponible sur le Site Nordnet Registrar ou sur simple demande auprès de Nordnet Registrar. Il devra être complété et signé à la fois par le Registrant cédant et par le Registrant cessionnaire, et accompagné des éléments justificatifs nécessaires dans le respect des dispositions définies au document type. Une validation complémentaire peut être demandée par le Registre en charge de l'Extension concernée. Il appartient au Titulaire d'en tenir informé le Prestataire de Nom de domaine.

10. MODIFICATIONS SUR LE NOM DE DOMAINE

Le Titulaire, et le cas échéant le Contact concerné par la demande de modification, ont la possibilité, pendant toute la durée de l'Enregistrement du Nom de domaine auprès de Nordnet Registrar, de procéder à diverses Modifications des informations relatives audit Nom de domaine, autres que le changement de Registrant, qu'elles soient administratives (ex : modifications relatives aux Contacts, changement de coordonnées du Titulaire du Nom de domaine) ou techniques (ex : modifications de DNS).

Le Nom de domaine dont la Modification de Contact(s) est demandé doit être préalablement enregistré auprès de Nordnet Registrar et ne pas être en cours de Suppression, ni en cours de Transfert Sortant. Afin d'être prise en compte, votre demande de Modification de Nom de domaine doit respecter les procédures de Nordnet Registrar ainsi que les règles des Registres et Autorités de tutelle, et contenir toute information ou tous documents utiles à la Modification du Nom de domaine. A défaut, le traitement de votre demande de Modification ne pourra aboutir.

Si la Modification ne peut être effectuée en ligne, un document type permettant la mise à jour des informations est proposé sur le Site Nordnet Registrar ou sur simple demande à Nordnet Registrar (coordonnées disponibles à l'article « Coordonnées de Nordnet Registrar »). La demande adressée par le biais du document type devra être dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs nécessaires afin de pouvoir être prise en compte par Nordnet Registrar qui se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires et/ou de refuser la Modification si celle-ci ne paraît pas conforme.

La procédure de Modification des informations peut être spécifique à chaque Extension. Elle peut nécessiter la validation du Contact actuel concerné ou du Titulaire du Nom de domaine, ainsi que la confirmation ou validation de tout ou partie des éléments d'identification ou moyens de communication.

Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'Enregistrement des Modifications.

11. RENOUVELLEMENT DU NOM DE DOMAINE

11.1. Généralités

Le Renouvellement du Nom de domaine s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions contractuelles, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement (notamment la réception d'un moyen de paiement valide). Des notifications sont adressées par Courrier électronique au Titulaire et/ou Contacts du Nom de domaine rappelant l'arrivée à échéance du Nom de domaine et le cas échéant, les modalités à suivre pour son Renouvellement. Vous êtes informé que ces notifications pourront intervenir jusqu'au cinquième jour suivant l'expiration du Nom de domaine.

Pour être prise en compte, la demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard le jour de l'échéance de l'Enregistrement du Nom de domaine.

Les Actions sur le Nom de domaine nécessaires au Renouvellement seront initiées dans un délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par Nordnet Registrar des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires. Lors du Renouvellement, Nordnet Registrar se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Dès lors que Vous effectuez une demande de Renouvellement, elle ne peut faire l'objet d'aucune annulation.

11.2. Demande de Renouvellement après l'échéance du Nom de domaine

Une fois votre Nom de domaine arrivé à échéance, celui-ci peut encore, selon l'Extension concernée, faire l'objet d'une demande de Renouvellement pendant une période de trente (30) jours suivant sa date d'échéance, au titre du délai de grâce dont bénéficie le Registrant (« Auto-renew Grace Period ») et tant que le Nom de domaine n'est pas entré en phase de Suppression. Ce délai peut varier en fonction de l'Extension du Nom de domaine. Pour vérifier l'existence d'un délai spécifique, nous vous invitons à vous reporter aux Conditions Particulières de l'Extension concernée.

Le Nom de domaine entre en phase de Suppression si, après diverses relances effectuées par courrier postal ou par Courrier électronique auprès des Contacts du Nom de domaine (notamment du Titulaire ou du Contact Administratif), à l'échéance de l'Enregistrement du Nom de domaine, il n'a pas été procédé au Renouvellement de ce dernier ou si une demande de non-renouvellement a été adressée à Nordnet Registrar par le Titulaire, le Contact administratif, le Revendeur, le Prestataire, le mandataire, ou Vous.

Le paiement d'une redevance complémentaire d'un montant de 145 euros HT, Vous sera demandé pour tout Renouvellement d'un Nom de domaine pendant la « Auto-renew Grace Period ».

Vous êtes informé que Nordnet Registrar se réserve le droit de supprimer un Nom de domaine enregistré, à tout moment après son expiration.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient résulter de la Suppression du Nom de domaine pour défaut de renouvellement.

11.3. Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'Enregistrement du Nom de domaine est indiquée selon l'option choisie lors de la présentation de la demande de Renouvellement et les Conditions Particulières à chaque Extension.

Les Enregistrements ne peuvent être effectués que pour une période totale de dix (10) ans maximum. En conséquence, la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à dix (10) ans. Ainsi, la période demandée de Renouvellement, additionnée à la période d'Enregistrement restant à courir, ne peut excéder dix (10) ans, sauf exceptions prévues au sein des conditions propres à chaque Extension.

12. SUPPRESSION DU NOM DE DOMAINE

12.1. Conditions de Suppression

Un Nom de domaine enregistré auprès de Nordnet Registrar peut être supprimé, à tout moment, sur demande écrite et préalable du Titulaire, accompagnée des pièces justificatives requises, adressée à Nordnet Registrar, dans les formes prévues sur le Site Nordnet Registrar.

12.2. Délai de Suppression

Selon l'Extension, il existe une période dite « Redemption Grace Period » de trente (30) jours suivant la demande de Suppression du Nom de domaine au cours de laquelle le Nom de domaine peut être rétabli à la demande du Titulaire auprès du Registrar qui l'a supprimé.

Vous êtes informé que, durant cette période, le site Internet et les emails ne fonctionneront plus, et toute tentative de Transfert sera impossible (à l'exception de Transferts autorisés par le Registre concerné).

Le Nom de domaine ne sera supprimé qu'à l'issue de cette période et à compter de la date et de l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle, sauf le cas échéant procédure exceptionnelle de levée de Suppression moyennant paiement d'une redevance éventuelle de 145 € HT dans les délais prévus par le Registre concerné. Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait que le délai de transcription de la Suppression des différentes bases et notamment des bases Whois peut nécessiter quelques jours.

12.3. Conséquences de la Suppression du Nom de domaine

La Suppression du Nom de domaine entraînera la cessation du Contrat entre Vous et Nordnet Registrar, sans remboursement des sommes déjà versées, et rendra le Nom de domaine disponible pour un nouvel Enregistrement notamment par un tiers.

13. DROIT DE REFUS DU REGISTRE

Le Registre dispose également de la faculté de refuser votre demande d'Enregistrement ou d'Entrave en fonction de la règle établie par Extension, sans que Nordnet Registrar ne puisse s'y opposer ni voir sa responsabilité engagée.

14. RESPECT DES DROITS DES TIERS

14.1 Dépôt et utilisation du Nom de domaine

Vous vous engagez à ce que le Nom de domaine et son utilisation respectent les législations, réglementations et

autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables, et ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Plus particulièrement, mais non limitativement, Vous déclarez que le Nom de domaine concerné par le Contrat NNR ainsi que son utilisation directe ou indirecte, notamment par le biais du site exploité sous ce Nom de domaine, respectent l'ordre public et n'enfreignent pas les droits des tiers, toute législation ou réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme, ... (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération d'envoi massif de Courriers électroniques ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet exploité sous ledit Nom de domaine ou d'adresses de Courriers électroniques contenant tout ou partie dudit Nom de domaine, qu'elle soit à destination de la France ou de l'étranger. Nordnet Registrar n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Vous êtes seul responsable de votre Nom de domaine et des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Services de Nordnet.

14.2 Données du Whois

Vous vous engagez à utiliser la base Whois Nordnet Registrar conformément aux dispositions insérées sur la page de résultat obtenue. Ainsi, Vous ne devrez pas utiliser les données le cas échéant recueillies :

- à des fins de communications (commerciales, publicitaires, marketing ou de prospection, etc.) non sollicitées et/ou en masse, par quelque moyen que ce soit, à moins que ces données ne correspondent aux données de vos propres clients ;
- pour l'envoi en masse et automatisé de données ou requêtes aux Registres ou Registrars, à moins qu'elles ne soient raisonnablement nécessaires à l'Enregistrement ou la modification de Noms de domaine.

14.3 PARL (Procédure Alternative de Règlement des Litiges)

Nordnet Registrar respectera toute décision rendue suite à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment l'obliger à effectuer une Action sur ce Nom de domaine, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

En cas de conflit sur un Nom de domaine entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle. Nordnet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom de domaine. Nordnet Registrar Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

15. TARIFS ET PAIEMENT

15.1. Tarifs et Paiement

Les tarifs de toute Action prévue aux présentes Conditions contractuelles sont disponibles sur simple demande auprès de Nordnet Registrar et sur le Site Nordnet Registrar. Le prix est le même si le Nom de domaine n'est pas utilisé. Les prix s'entendent hors taxes, au tarif en vigueur au jour du traitement de la demande d'Action sur le Nom de domaine concerné. Ces tarifs comprennent les frais dus aux Autorités de tutelle et/ou aux Registres de l'Extension du Nom de domaine concerné.

Nordnet Registrar exécutera sa prestation après réception d'un moyen de paiement valide. Toute demande d'Action payante sur un Nom de domaine relevant des Conditions contractuelles est soumise à un paiement préalable sans possibilité de remboursement, même si l'Action n'aboutit pas.

En cas de paiement frauduleux, Nordnet Registrar se réserve la possibilité de résilier le Contrat NNR conformément à l'article « Suspension – Résiliation ».

Si le Titulaire du Nom de domaine fait appel à un Prestataire de Nom de domaine dont Nordnet est le Registrar, les obligations de paiement entre lui et ce Prestataire de Nom de domaine sont contractuellement définies entre eux. Il est rappelé au Titulaire du Nom de domaine qu'il subira tout défaut de paiement de son Prestataire de Nom de domaine à Nordnet Registrar.

15.2. Incidents de paiement

Tout impayé, en ce compris toute annulation de paiement par carte bancaire, sera considéré comme un retard de paiement. Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- la mise en position « hold » du Nom de domaine concerné empêchant son utilisation,
- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à Nordnet Registrar ;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à Nordnet Registrar, l'exécution du Contrat en cours dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation »,

- l'application, par Nordnet Registrar, d'un intérêt de retard calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français,
- l'application par Nordnet des frais de rejet (8€, ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou autre frais bancaire ou frais de LRAR le cas échéant.

En outre, si Vous êtes un professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros, incluant les frais de rejet de prélèvement (8€) et frais de LRAR visés ci-dessus. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Nordnet Registrar pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification (article L441-6 du Code de commerce).

Si par contre, Nordnet Registrar devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

16. DUREE

Le Contrat est conclu lors de la première demande d'Action sur un Nom de domaine adressée à Nordnet Registrar (ex : demande de Transfert entrant ou de Dépôt) jusqu'à la fin de la gestion du Nom de domaine par Nordnet Registrar (ex : Suppression ou Transfert sortant). La gestion du Nom de domaine par Nordnet Registrar débutera au jour de la validation du Dépôt ou du Transfert Entrant du Nom de domaine et s'achève avec la Suppression, pour quelle que cause que ce soit, ou le Transfert Sortant du Nom de domaine.

Nordnet Registrar attire votre attention sur le fait que l'échéance du Nom de domaine peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire de Nom de domaine.

17. DONNEES PERSONNELLES

Les demandes d'Actions adressées à Nordnet Registrar dans le cadre du Contrat NNR, et plus généralement la fourniture du Service par Nordnet Registrar, implique la collecte auprès des personnes concernées et selon les règles définies par les Registres ou Office d'enregistrement et/ou Autorité de tutelle ou procédures mises en œuvre, la génération de Données (ex : auth code, ...), et le Traitement de Données personnelles. Dans cette optique, Nordnet Registrar, représentée par son Président Directeur Général, prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle collecte et traite dans le respect des dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (ci-après désigné « RGPD » ou « Règlement Général sur la Protection des Données ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, dite « Informatique et Libertés » et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Nordnet Registrar agit dans ce cadre en qualité de Responsable de Traitement.

17.1. Traitement des données personnelles

Selon le cas, Nordnet Registrar traite vos Données à caractère personnel (DCP), directement collectées auprès de Vous, les Contacts et/ou Titulaire ou en lien avec le Nom de domaine et les process définis par les Registres et Autorité de tutelle. Nordnet est également susceptible d'être destinataire de DCP qui ont été collectées auprès de Vous par un tiers. Nordnet Registrar ne traite que les DCP strictement nécessaires aux finalités poursuivies (cf. finalités précisées à l'article 17.2 ci-après). Nordnet Registrar traite ainsi les catégories de DCP suivantes :

- Données et justificatifs d'identification : nom, prénom, titre d'identité si nécessaire, identifiant, dénomination sociale, SIREN, SIRET, numéro RNA, numéro INSEE, numéro de TVA intracommunautaire, code APE, marques et numéro d'Enregistrement, ...
- Caractéristiques personnelles : date de naissance, nationalité, ...
- Données de contact : adresse postale, justificatif de domicile si nécessaire, adresse email, numéro de téléphone, ...
- Vie personnelle : civilité, statut marital/parental/lié à la protection d'un majeur protégé (parfois communiqué par les clients), ...
- Données économiques et financières : données bancaires (selon le cas : IBAN, BIC, numéro de carte bancaire...), moyens de paiement, historique des consommations et des paiements, ...
- Données techniques liées à la gestion du Nom de domaine,
- Identification des Noms de domaine Enregistrés ou Entravés,
- Données de contenu : échanges avec Vous et les Contacts et/ou Titulaires, ...

L'ensemble des informations recueillies par Nordnet Registrar et traité sur une base contractuelle, peut être destiné au traitement, et à l'exécution de mesures précontractuelles, du Contrat NNR, et dans ce cadre des demandes d'Actions diverses, à adresser ou demander des informations, vérifications, justificatifs, confirmations et, toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de Nordnet Registrar ou de ses partenaires et sous-traitants qui

auraient besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont ils ont été chargés par Nordnet Registrar (notamment maintenance, assistance, recouvrement, ...), ainsi que des Registres, office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle concernés agissant également en qualité de Responsables de traitement, et toute personne désignée par ces derniers, tel qu'une société d'entiercement.

Le défaut de réponse, de justification, de validation, de confirmation ou l'inexactitude de ces Données personnelles pourrait empêcher Nordnet Registrar, le Registre, l'office d'Enregistrement et/ou l'Autorité de tutelle d'exécuter tout ou partie du(des) Service(s). Par conséquent, lesdites DCP doivent obligatoirement être fournies à Nordnet Registrar, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

17.2 Finalités des Traitements des DCP

Nordnet Registrar ne traite les DCP que pour des finalités déterminées, explicites et légitimes.

Nordnet Registrar traite vos DCP dans le cadre de l'exécution des Conditions Contractuelles applicables.

A cet effet, les finalités poursuivies par Nordnet Registrar sont les suivantes :

- Gérer l'identité du Client et des Contacts et les authentifier,
- Gérer les Actions, le Contrat et le Nom de domaine,
- Assurer la bonne exécution du Contrat,
- Facturer et encaisser les paiements,
- Assurer le service clients, administratif, technique, et gérer les communications entrantes et sortantes (courriers, courriels, appels, ...),
- Gérer les DCP, droits et obligations issus des Conditions Contractuelles,
- Traiter la cessation de tout ou partie du Contrat et ses conséquences,
- Traiter les éventuels incidents, maintenances et réclamations,
- Recouvrer à l'amiable les impayés,
- Gérer les contentieux,
- Gérer les demandes d'exercice de droits,
- Stocker des DCP du Client et des Contacts,
- Transmettre les informations nécessaires au traitement des Actions par les Registres, Autorité de tutelle ainsi que le cas échéant à la société d'entiercement.

Nordnet Registrar réalise également des traitements de DCP pour d'autres finalités que la stricte exécution de Contrat(s). Dans ce cas, Nordnet s'assure d'avoir un intérêt légitime à réaliser le traitement.

Dans ce cadre, les finalités poursuivies par Nordnet Registrar sont les suivantes :

- Sonder les Clients,
- Améliorer les Services et la relation client,
- Assurer la sécurité et la cohérence des plateformes et services,
- Commercialiser et déployer les Services, ou les faire évoluer, les rationaliser, ou les supprimer le cas échéant,
- Superviser le dispositif de facturation,
- Eviter la fraude et assurer la compliance.

Nordnet Registrar est également susceptible de réaliser des traitements de vos DCP à des fins statistiques.

Enfin, Nordnet Registrar traite vos données pour répondre à ses obligations légales ou réglementaires.

A cet effet, les finalités poursuivies par Nordnet Registrar sont les suivantes :

- Répondre aux réquisitions des autorités et aux décisions de justice,
- Répondre au droit de communication des autorités,
- Assurer le blocage éventuel du Nom de domaine concerné,
- Collecter et conserver les données techniques,
- Répondre aux demandes de blocage, d'alerte ou de suppression des autorités autorisées ou services de police,
- Collecter et conserver les données d'identification, notamment à des fins de lutte contre les activités illégales,
- Assurer le blocage du Nom de domaine à la demande d'une autorité administrative, une juridiction, un corps arbitral,
- Répondre aux exigences liées à la compliance (« conformité »).

17.3 Destinataires des DCP et localisations des Traitements

Pour les Extensions internationales ou locales situées hors de l'Union Européenne, la transmission de tout ou partie des DCP Vous concernant constitue un préalable nécessaire, les Registres et Autorités concernés étant situés hors de l'Union Européenne.

En sollicitant l'Enregistrement ou l'Entrave à l'enregistrement, Vous acceptez dès lors que Nordnet Registrar se réserve également le droit de conserver et puisse être amenée à transmettre tout ou partie des DCP Vous concernant, comme celles de toute personne dont les DCP seraient traitées par Nordnet Registrar, selon les finalités concernées à :

- toute Autorité de tutelle, Registre ou Office d'enregistrement, société d'entiercement, qui serai(en)t concerné(s),
- toute autorité, administration et/ou personne devant être légitimement destinataire de ces informations,
- ou tout service de Nordnet Registrar ayant légitimement à en connaître, ou
- tout partenaire ou sous-traitant de Nordnet Registrar, qui aurait besoin de ces informations pour proposer commercialement l'(les) offre(s), recueillir/saisir/réaliser l'Action, effectuer les opérations dont il aurait été chargé par Nordnet Registrar (notamment au titre des missions d'assistance, de service client, de recouvrement, etc.), le cas échéant partiellement hors de l'Union Européenne en ce qui concerne, l'assistance et le service client.

Tout ou partie de ces Données personnelles pourraient être transmises ou communiquées vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne, ou accessibles depuis ces derniers, selon notamment les règles des Registres, office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle, ainsi que selon l'Extension concernée.

Nordnet Registrar pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou le RGPD.

Nordnet Registrar prend toute précaution raisonnable afin de protéger les DCP et de s'assurer de l'existence de l'adéquation des garanties (définies par les Registres ou l'Autorité de tutelle concernés) au regard des DCP traitées. Toutefois, en raison de la part de risque raisonnable liée à l'utilisation du réseau Internet, Nordnet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

Nordnet peut enfin traiter des Données au titre de ses intérêts légitimes afin de suivre notamment la qualité ou d'améliorer ses produits ou services.

17.4 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous devez transmettre à Nordnet Registrar des données personnelles d'une tierce personne, comme par exemple celles de Contacts, ou du Titulaire, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par Nordnet Registrar desdites données. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

17.5 Durée de conservation des Données à caractère personnel

Sous réserve des durées de conservations imposées par les Registres concernés, ou l'office d'Enregistrement et/ou l'Autorité de tutelle, les Données seront conservées par Nordnet Registrar un (1) an à l'issue de la relation contractuelle ou commerciale en bases actives, ainsi que pour le temps des prescriptions légales ou des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Les DCP sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ci-dessus.

S'agissant des Traitements relatifs notamment à l'exécution du Contrat, les données peuvent être conservées au maximum pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

A l'issue de ce délai, tout ou partie des DCP peuvent être archivées par Nordnet Registrar pour le temps correspondant aux prescriptions légales ou aux obligations légales de conservation qui lui sont applicables.

Pour plus de précisions, nous Vous invitons à consulter la Politique de Traitement de Nordnet sur le Site Nordnet.net, rubrique « Données personnelles ».

17.6 Sécurité des Traitements de DCP

Nordnet Registrar s'assure que les DCP soient traitées en conformité avec les exigences règlementaires et légales applicables, y compris lorsque certaines opérations sont réalisées par des sous-traitants. A cet effet, des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour éviter la perte, la mauvaise utilisation, l'altération et la captation des données personnelles sont mises en place par Nordnet Registrar et ses éventuels sous-traitants, tel que la pseudonymisation ou le chiffrement des données... Ces mesures sont adaptées selon le niveau de sensibilité des Données traitées et selon le niveau de risque que présentent le traitement concerné et sa mise en œuvre.

17.7 Exercice des droits liés aux DCP

Conformément aux articles 15 et suivants du RGPD et aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, le Client, comme toute personne dont les DCP seraient traitées par Nordnet Registrar, bénéficie(nt) d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation du traitement, à la portabilité de ses(leurs) DCP, d'opposition au traitement de ses DCP, aux transferts hors UE, ainsi qu'à la transmission à des tiers à moins qu'elle ne soit nécessaire à l'exécution de l'Action concernée, souscrite par le Client.

Le cas échéant, le Client, comme toute personne dont les Données seraient traitées par Nordnet Registrar peut notamment rectifier, compléter et mettre à jour les Données à caractère personnel le(s) concernant, qui sont inexactes, incomplètes ou périmées. Il(s) peu(ven)t également formuler des directives générales ou particulières

relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des Données à caractère personnel le(s) concernant à son(leur) décès.

Le Client, comme toute personne dont les Données seraient traitées par Nordnet Registrar peut exercer l'ensemble de ces droits en adressant une demande :

- par courrier à : Nordnet, Gestion Clients, 20 rue Denis Papin, CS 20458, 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, France, ou
- par courriel à l'adresse : coordonnees@nordnet.com (seules les demandes portant sur les données à caractère personnel, adressées à cette adresse, seront traitées).

La demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser votre identité, vos coordonnées (adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, adresse postale, ...), le cas échéant le numéro de Contrat souscrit, le numéro d'Abonné, l'objet de votre demande, et justifier de votre identité s'il s'agit de l'exercice d'une demande d'accès, de portabilité, de suppression ou de communication des directives concernant les Données à caractère personnel de la personne après son décès.

En cas de demande incomplète, Nordnet Registrar pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire, et/ou le cas échéant justificatif de votre identité et/ou de votre qualité à agir et, dans les cas prévus ou autorisés par la loi et le RGPD, éventuellement d'exposer les motifs légitimes relatifs à la demande.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice du droit d'accès par lequel Vous demanderiez la transmission d'une copie supplémentaire des Données à caractère personnel traitées par Nordnet Registrar, Nordnet Registrar pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui correspondrait aux coûts administratifs liés à la copie supplémentaire demandée.

Pour le cas où le traitement de votre demande ne Vous satisfierait pas, Vous bénéficiez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, à savoir la CNIL (dont le site Internet est accessible à l'adresse : www.cnil.fr).

17.8 Politique de Traitement des DCP

En complément de ce qui précède, la politique de traitement des données à caractère personnel de Nordnet Registrar est accessible sur www.nordnet.net. Les dispositions spécifiques relatives au traitement des Données personnelles par les Registres, office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle, selon l'Extension concernée, sont selon leurs règles, visées par référence ou intégrées aux Conditions Particulières applicables à l'Extension concernée, et/ou sur leur site Internet ou sur demande auprès de ces derniers.

17.9 Cookies

Nordnet Registrar Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur votre appareil lors de votre visite sur le Site Nordnet Registrar. Ces cookies permettent notamment à Nordnet Registrar d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et des Actions en lien avec les Noms de domaine, mais également de personnaliser votre accès au Site Nordnet Registrar. Selon leur finalité, un consentement à leur installation sera préalablement requis.

Vous avez la possibilité de refuser à tout moment l'installation de ces cookies.

Les consentements le cas échéant obtenus via le partenaire Axeptio de Nordnet Registrar sont conservés pendant six (6) mois. Le renouvellement des consentements est le cas échéant exprès.

Pour plus de précision, nous vous invitons à consulter la politique « cookies » de Nordnet, accessible sur le Site Nordnet Registrar.

17.10 Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que Nordnet Registrar est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier. Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à Nordnet Registrar au titre des Conditions contractuelles, toute information que Nordnet Registrar aurait pu obtenir ou requise le cas échéant par les Registres concernés, ou office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle, sans préjudice de l'article précédent relatif au Traitement des Données personnelles.

18. LICENCE

Si le Registrant du Nom de domaine concède une licence d'utilisation et/ou d'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un (des) tiers, il en reste néanmoins le titulaire officiel et doit fournir ses propres coordonnées, les coordonnées des Contacts du(des) Nom(s) de domaine, et celles du licencié qu'il s'engage à mettre à jour conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

Le Registrant reste personnellement tenu du respect du Contrat NNR et doit veiller également à son respect par le

licencié. Il assume, même s'il a concédé l'utilisation et/ou l'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, la responsabilité de toute Action, de l'exploitation ou non du Nom de domaine et des conséquences dommageables qui peuvent en résulter, à moins qu'il ne communique à la partie demanderesse les coordonnées du licencié.

En cas d'action judiciaire ou de PARL à l'encontre du Registrant concernant l'Enregistrement et/ou exploitation du(des) Nom(s) de domaine dont celui-ci a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du licencié.

Ainsi, le Registrant s'engage à disposer en permanence des informations suivantes à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax et le cas échéant numéro d'immatriculation au RCS ou répertoire des métiers.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse de Courrier électronique, numéro d'Enregistrement sur les bases de données publiques (de type RCS, INSEE, ...) ainsi que les éléments d'identification et coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax).

19. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1218 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- Retrait de l'agrément accordé aux services de Nordnet Registrar par les Registres ou Autorités de tutelle ;
- Interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle ;
- Arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet ;
- Panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique ;
- Incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme ;
- Grève totale ou partielle, lock-out extérieure à Nordnet ;
- Pandémie, état d'urgence, mesures gouvernementales ;
- Toutes décisions des Registres ou Autorités de tutelle pour une cause non imputable à Nordnet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent Nordnet Registrar, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir. Néanmoins, si les conséquences de la force majeure dureraient plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Communications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

20. LIMITATION DE RESPONSABILITE

DES LORS QUE NORDNET REGISTRAR AURA AGI DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET REGISTRAR NE SERA PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A) DU REFUS, D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE OU EN APPLICATION DES REGLES QU'ILS ONT ETABLIES,
- B) DU RETARD, DE L'ABSENCE OU DU MAUVAIS TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,
- C) DES DIFFICULTES TECHNIQUES INDEPENDANTES DE SA VOLONTE RENCONTREES TANT DANS LA TRANSMISSION QUE DANS LE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,
- D) DES CONSEQUENCES POUVANT RESULTER DU DECALAGE DANS LES BASES WHOIS OU EN REALITE ENTRE LA PRESENTATION D'UN NOM DE DOMAINE COMME ETANT LIBRE OU RESERVE ET LE FAIT QU'EN REALITE LE NOM DE DOMAINE VIENT D'ETRE RESERVE OU EST REDEVENU LIBRE,

- E) DE L'ENREGISTREMENT OU DE L'UTILISATION D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,
- F) DE L'UTILISATION DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,
- G) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES WHOIS,
- H) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,
- I) DES MESURES DE VERIFICATION MISES EN ŒUVRE SUR LA BASE DES DONNEES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE ET EVENTUELLEMENT DE SON CONTACT ADMINISTRATIF ET DES ACTIONS QUI EN RESULTERAIENT EN CAS DE MANQUEMENT AUX REGLES DEFINIES PAR LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE OU AUX PROCEDURES MISES EN PLACE PAR LE REGISTRAR,
- J) DE TOUTE DECISION DE JUSTICE OU TOUTE DECISION D'UNE AUTORITE DE TUTELLE OU HABILITEE, DEVENUE DEFINITIVE OU EXECUTOIRE ET OBLIGEANT NORDNET REGISTRAR A EFFECTUER UNE ACTION SUR LE NOM DE DOMAINE,
- K) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET REGISTRAR DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,
- L) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR,
- M) DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE, EN CE COMPRIS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT,
- N) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,
- O) D'OPERATIONS D'ENVOI EN MASSE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE.

DE PLUS, NORDNET REGISTRAR NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,
- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE, ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET REGISTRAR A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET REGISTRAR SERA LIMITEE AU COUT DE L'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE POUR UN AN AUPRES DU REGISTRE.

Ainsi, la responsabilité de Nordnet Registrar ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'Enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine enregistré(s) par le Registrant et/ou en son nom et pour son compte. A ce titre, le Registrant s'engage à indemniser, défendre et garantir Nordnet Registrar dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Registrant s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

Ces clauses s'appliqueront sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable. Ces dispositions s'appliquent en complément des Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar définis à l'article 26.

21. INDEMNISATION

Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir Nordnet Registrar et/ou le cas échéant sa société mère et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos Actions, actes ou omissions. Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

22. SUSPENSION – RESILIATION

22.1. Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle

Vous acceptez que le Nom de domaine concerné par les Conditions contractuelles puisse être suspendu, supprimé ou transféré, ou qu'un changement de Registrant soit effectué conformément à toute règle adoptée soit par une

Autorité de tutelle, soit par le Registre, afin de :

- corriger des erreurs commises par le Registre ou le Registrar lors de toute Action relative au Nom de domaine ;
- résoudre les litiges relatifs au Nom de domaine ;
- répondre du non-respect de vos obligations (identification...).

22.2. Suspension par Nordnet Registrar

22.2.1. Procédure de suspension

En cas de non-respect de l'une quelconque des clauses des Conditions contractuelles ou règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle, Nordnet Registrar se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'Action, ou d'empêcher l'utilisation du Nom de domaine sans préavis ni indemnité en suspendant le Nom de domaine concerné.

En cas de notification de PARL ou d'action judiciaire à l'encontre d'un Titulaire de Nom de domaine adressée à Nordnet, le Nom de domaine sera suspendu durant toute la procédure.

La suspension du Nom de domaine sera notifiée au Titulaire du Nom de domaine (sur l'adresse figurant possiblement dans la base Whois) ou, en l'absence d'adresse du Titulaire du Nom de domaine, au Contact administratif par Courrier électronique.

22.2.2. Conséquences

Tant que le Nom de domaine est suspendu, aucune Action ne peut être entreprise sur celui-ci. Les obligations de Nordnet Registrar à votre égard seront suspendues.

22.3. Résiliation du Contrat NNR

22.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des Parties, le Contrat NNR pourra être résilié de plein droit dans les conditions qu'il prévoit, et notamment aux articles « Renouvellement », « Transfert Sortant », « Suppression », ou « Force majeure ».

22.3.2 Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine

Le Contrat NNR pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment exiger le changement de Registrant, le Transfert, la Modification ou la Suppression du Nom de domaine.

22.3.3. Résiliation pour faute

Le Contrat NNR peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre, le Titulaire du(des) Nom(s) de domaine concerné(s), les Contacts, le Revendeur, le Prestataire, le cas échéant le mandataire ou licencié, ou Vous, etc., manque(z) à ses(vos) engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat NNR devra, par courrier, mettre l'autre en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, la personne concernée ne s'est pas conformée à ses obligations, le Contrat NNR sera résilié de plein droit par l'envoi d'un second courrier, conformément à l'article « Communications ». Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la Partie défaillante de remédier à son manquement, sous réserve d'en justifier, l'autre Partie pourra résilier le Contrat NNR de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, Nordnet Registrar sera libre de résilier le Contrat NNR dans les conditions fixées à l'article « Suspension – Résiliation » si Vous omettez notamment délibérément de :

- fournir à Nordnet Registrar des informations complètes, actuelles et exactes,
- les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire,
- répondre sous sept (7) jours aux demandes de Nordnet Registrar, d'un Registre ou d'une Autorité de tutelle concernant:
 - o l'exactitude des informations relatives à vos coordonnées,
 - o et plus généralement, l'exactitude de toute information ou document que Vous auriez pu transmettre à Nordnet Registrar, la vérification/confirmation de tout ou partie de vos coordonnées, et moyens de communication.

Par ailleurs, si le Nom de domaine a fait l'objet d'une suspension du fait du non-respect de l'une quelconque des clauses des Conditions contractuelles ou règles établies par les Registres, l'office d'Enregistrement et/ou Autorité de tutelle, et si cette situation perdure, ou si le Registre, l'office d'Enregistrement, ou l'Autorité de tutelle concerné impose la Suppression du Nom de domaine en lieu et place de sa suspension, Nordnet Registrar pourra procéder à la Suppression du Nom de domaine en cause.

Le Transfert sortant ou la Suppression du Nom de domaine a enfin pour conséquence la résiliation du Contrat NNR relativement au Nom de domaine concerné, qui retombera dans le domaine public en cas de Suppression, et sera ainsi à nouveau disponible à l'Enregistrement, dans les conditions établies par le Registre concerné, l'office d'Enregistrement ou l'Autorité de tutelle.

22.3.4. Conséquences de la Résiliation du Contrat NNR

A compter de la résiliation du Contrat NNR, il appartient au Titulaire et/ou selon l'Extension éventuellement le Contact administratif de transférer le Nom de domaine à un autre Registrar (Transfert Sortant). La résiliation du Contrat NNR entraîne la Suppression du Nom de domaine à échéance en l'absence de Transfert Sortant ou de changement de Registrant ou de Suppression.

S'agissant d'un contrat à durée déterminée par l'échéance du Nom de domaine, Nordnet Registrar ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes déjà versées au titre du Contrat NNR, des Actions ou Services, notamment si la résiliation intervient avant l'échéance du Nom de domaine concerné. De plus, le Titulaire reste redevable des sommes dues pour la durée totale d'Enregistrement ou de Renouvellement de votre Nom de domaine, ou des Actions demandées à Nordnet Registrar soit directement soit par l'intermédiaire de votre Revendeur Prestataire de Nom de domaine.

Le Titulaire ou Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Revendeur ou Prestataire de Nom de domaine, la résiliation du Contrat NNR n'entraîne pas nécessairement la résiliation de votre abonnement auprès de ce Revendeur ou Prestataire. A l'inverse, la résiliation de votre abonnement auprès de votre Prestataire de Nom de domaine n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat NNR et donc la Suppression du Nom de domaine concerné. Le Nom de domaine reste le cas échéant, sauf Transfert sortant, géré par Nordnet Registrar, jusqu'à son échéance, les services fournis par votre Revendeur ou Prestataire seraient par contre le cas échéant inopérants.

23. RÉCLAMATION / DEMANDE RELATIVE À VOTRE NOM DE DOMAINE

23.1 Assistance - Demande relative à votre Nom de domaine

Pour toute demande d'assistance relative à l'Enregistrement ou à la gestion de votre Nom de domaine dont Nordnet est le Registrar, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à Nordnet Registrar par l'un des moyens suivants :

1. de préférence, en ligne sur le Site Nordnet Registrar, en utilisant le formulaire de contact disponible à la rubrique « Envoyez-nous un message » ;
2. par courrier adressé au Département Clients à l'adresse suivante : Nordnet, 20 rue Denis Papin, CS 20458, 59664 Villeneuve d'Ascq Cedex, France ;
3. par téléphone au 3420 (service gratuit + prix appel) depuis la France ou au +33.969360360 (service gratuit + prix appel) depuis un pays étranger.

Votre demande devra notamment exposer le Nom de domaine concerné, l'objet de votre demande et les circonstances. Il y sera répondu dans les meilleurs délais.

Vous êtes informé que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance de Nordnet Registrar pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le but de veiller à la qualité du service. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours.

23.2 Signalement d'abus lié à l'utilisation d'un Nom de domaine

Nordnet Registrar met à votre disposition un lien pour signaler tout abus relatif à l'utilisation d'un Nom de domaine : www.nordnet.net/vues/nordnet.net/signaler-abus.php.

23.3 Traitement des réclamations par Nordnet

Toute réclamation (hors le cadre des réclamations ou des Procédures Alternatives de Règlement de Litiges : cf. article 14.3 Procédure Alternative de Règlement des Litiges) relative au Contrat NNR devra être adressée à Nordnet en exposant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre réclamation par Nordnet (tel que l'objet de votre réclamation, le Nom de domaine en cause, votre demande...), comme suit :

Premier niveau de contact :

- par courrier adressé au Service Relation Clients, 20 rue Denis Papin - CS 20458 - 59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX, FRANCE ;
- via le formulaire de contact disponible sur le Site Nordnet Registrar (Rubrique « Envoyez-nous un message »).

Nordnet répondra dans le mois suivant la réception de la réclamation.

Deuxième niveau de contact :

Si Vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui Vous a été apportée par le Service Relation Clients, ou à défaut de réponse dans le délai d'un (1) mois, Vous pouvez contacter notre Service Recours Consommateurs de Nordnet, en

lui adressant un courrier exposant les éléments nécessaires à la prise en compte de votre réclamation par Nordnet (cf. « Coordonnées de Nordnet Registrar »). Nordnet répondra dans le mois suivant la réception de la réclamation.

23.4 Recours au Médiateur des Communications Electroniques

Après épuisement des deux niveaux de contact (cf. ci-dessus), si Vous êtes un consommateur, un non-professionnel ou une personne morale agissant en dehors de son activité professionnelle, et que Vous n'êtes pas satisfait de la(des) réponse(s) apportée(s) par Nordnet Registrar ou à défaut de réponse dans les délais susvisés, Vous avez la possibilité de contacter le Médiateur des Communications Electroniques, afin de solliciter la mise en œuvre d'une procédure de médiation facultative et gratuite pour Vous, sous réserve de satisfaire aux conditions définies par ce dernier :

- Via le formulaire dédié sur le site <https://www.mediation-telecom.org/>.
- A défaut, en adressant le formulaire du site du Médiateur (<https://www.mediation-telecom.org/>) à l'adresse suivante : le Médiateur des communications Electroniques - CS 30342 - 94257 Gentilly Cedex.

24. LITIGES

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui feraient l'objet d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges et, à l'exclusion des litiges relatifs au Contrat NNR qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Loi applicable – Compétence juridictionnelle » ci-après, le Registrant soumettra tout litige relatif à l'Enregistrement, l'utilisation, l'exploitation, la Suppression ou généralement toute difficulté rencontrée dans le cadre de la gestion d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal matériellement compétent (i) du domicile du Registrant ou (ii) de Lille Métropole.

Si une procédure judiciaire ou une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, relative à l'Enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine géré par les services Nordnet Registrar, est intentée à l'encontre du Titulaire de ce dernier, Nordnet Registrar pourra être amenée, sur demande de l'Autorité compétente, à bloquer toute Action de votre part portant sur le Nom de domaine concerné.

De la même manière, selon les règles définies par le Registre, le demandeur ou le Titulaire de l'Enregistrement s'engage à participer de bonne foi à toute procédure judiciaire ou Procédure Alternative de Règlement des Litiges entamée par ou contre le demandeur ou le Titulaire de l'Enregistrement.

24.1 Procédure Alternative de Règlement des Litiges (PARL)

Le Titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers engage une telle procédure. Ainsi, Vous vous engagez à Vous soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Extension concernée et mise en œuvre par un tiers en relation avec le Nom de domaine.

Pour consulter en ligne les règles applicables, reportez-vous aux Conditions Particulières applicables aux Extensions concernées. Nordnet Registrar peut également Vous adresser ces documents sur simple demande de votre part. Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment par les Registres ou Autorités de tutelle ou organismes en charge de leur mise en œuvre.

Nordnet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, telle que définie par le Registre ou l'Autorité de tutelle concerné, l'obligeant à modifier (administrativement et/ou techniquement), changer de Registrant, transférer ou supprimer un Nom de domaine dont elle est le Registrant, dans les conditions définies par les organismes en charge de la mise en œuvre des PARL.

Dans le cadre d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges de type UDRP, Nordnet Registrar respectera un délai de dix (10) jours ouvrables à compter du jour où la décision de Transfert, de Modification, de Changement de Registrant, ou de Suppression a été notifiée avant de mettre en œuvre ladite décision. Nordnet Registrar informera le cas échéant les Parties à la décision ainsi que l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ne Vous empêche pas de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire à l'encontre du tiers concerné (ou du tiers à votre rencontre). Si une procédure judiciaire est engagée dans ce cadre, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

24.2 Loi applicable – compétence juridictionnelle

La loi française sera seule applicable au présent Contrat NNR à l'exclusion des règles de conflit.

En cas de litige relatif au Contrat NNR, sa validité, son exécution, son interprétation, ou sa résiliation, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification effectuée par l'une des Parties (cf. article « Moyens de communication – Notifications »).

A défaut d'accord amiable, tout litige pourra être porté devant le tribunal compétent, déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations contractuelles (hors les exceptions visées ci-avant) et commerciales sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de Nordnet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, de procédures d'urgence, conservatoire en référé ou par voie de requête.

25. DISPOSITIONS DIVERSES

25.1 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat NNR. A ce titre, l'ensemble des notifications visées au sein des présentes Vous seront adressées par Nordnet Registrar en langue française.

Toute éventuelle traduction du Contrat NNR ou des notifications précitées qui pourrait être transmise ou communiquée par Nordnet ne serait donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants, Contacts, Revendeurs, ou utilisateurs des Services Nordnet Registrar non francophones et/ou le cas échéant pour répondre aux exigences des Registres et/ou Autorité de tutelle.

En conséquence, seule la version française fait foi.

25.2 Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre. Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des parties à l'autre à travers le présent Contrat NNR.

Vous reconnaissez que le Contrat NNR ne peut créer entre Vous et Nordnet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.). En conséquence, chacune des parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; Nordnet Registrar intervenant dans les limites de ses attributions légales, réglementaires et administratives, et de celles définies au sein du Contrat NNR.

25.3 Circulation du Contrat

Le Titulaire du(des) Nom(s) de domaine concerné(s), le Revendeur, le Prestataire, le cas échéant le mandataire ou licencié, ou Vous, etc. consentez à ce que Nordnet puisse céder le Contrat. Dans cette hypothèse, les Parties conviennent que l'obligation d'exécution du Contrat sera transférée au cessionnaire et que Nordnet Registrar sera libérée de toute obligation à cet égard. En cas de cession, Nordnet Registrar devra alors vous informer par tous moyens appropriés, notamment par la publication d'une information sur le Site Nordnet Registrar.

Le Titulaire de Nom de domaine ne peut céder, transférer, déléguer ou licencier le Nom de domaine concerné, que sous la réserve de respecter les termes du Contrat NNR, les règles définies par le Registre ou l'office d'Enregistrement concerné, et/ou l'Autorité de tutelle, les procédures applicables, et le cas échéant de transmettre les éléments et justificatifs utiles et/ou d'effectuer pour chacune des personnes concernées les confirmations nécessaires.

Nordnet Registrar pourra sous-traiter à tout tiers tout ou partie des Services ou de ses obligations au titre du Contrat NNR.

25.4 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions contractuelles était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

25.5. Tolérance

Le fait pour l'une des parties de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de la part de l'autre partie, des Contacts, ou du Titulaire du(des) Nom(s) de domaine concerné(s), d'un Revendeur, d'un Prestataire, d'un mandataire, d'un licencié, ou Vous, etc., ou plus généralement des utilisateurs des Services NNR à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des Conditions contractuelles, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

25.6 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou une signification particulière.

25.7 Frais

Les parties, le Titulaire du(des) Nom(s) de domaine concerné(s), le Revendeur, le Prestataire, le cas échéant le mandataire ou licencié, ou Vous, etc., seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par elles respectivement en relation avec les Conditions contractuelles et les opérations qu'elles prévoient, y compris les

honoraires et débours.

25.8 Restrictions

Les Services peuvent éventuellement être soumis aux lois et réglementations américaines en matière d'exportation et aux lois commerciales d'autres gouvernements nationaux qui peuvent s'appliquer à leur importation, leur utilisation, leur distribution ou leur exportation. Ces règlements comprennent, sans toutefois s'y limiter, le Règlement sur l'administration des exportations et le Règlement sur le contrôle des avoirs étrangers. Il Vous appartient le cas échéant de vérifier si Vous y êtes soumis, et de Vous y conformer. Vous ne pourrez dès lors, sans autorisation préalable du gouvernement des États-Unis, les exporter, réexporter ou transférer, directement ou indirectement, à un pays soumis à un embargo commercial américain ou à l'un de ces pays (la liste actuelle comprend à titre indicatif Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie, la région de Crimée d'Ukraine, ou tout territoire ajouté par amendement ultérieur), ou à toute personne ou entité figurant sur les listes des parties restreintes du gouvernement américain, ou encore à un utilisateur final engagé dans des activités interdites ou pour une utilisation finale, directement ou indirectement liée à la conception, au développement, à la production ou à l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques ou biologiques, et/ou la technologie des missiles pour les délivrer.

Ces dispositions peuvent Vous être applicables y compris à l'issue du Contrat NNR, et Vous vous engagez à les respecter.

26. DROITS ET RESPONSABILITÉS DES REGISTRANTS EN VERTU DE L'ACCORD D'ACCREDITATION DU REGISTRAR (Noms de domaine sous extensions gtld, stld et ngld)

Par exception aux termes du Contrat, la version faisant foi est celle en langue anglaise accessible à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en>.

Ce document est susceptible d'évolution. Seule la version présente sur le site Internet de l'ICANN fait foi.

La traduction française est fournie à titre indicatif (reproduite ci-dessous et accessible depuis l'adresse suivante : <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2017-10-27-fr>) :

Droits du titulaire de nom(s) de domaine :

1. L'Enregistrement de votre nom de domaine, ainsi que tout service d'anonymisation de données ou d'enregistrement fiduciaire éventuellement associé à celui-ci devront faire l'objet d'un accord d'Enregistrement électronique ou papier avec un bureau d'Enregistrement accrédité par l'ICANN.
 - Vous avez le droit de réviser cet accord d'Enregistrement à tout moment, et d'en télécharger une copie pour vos archives.
2. Vous avez le droit d'accéder à des informations exactes sur :
 - l'identité de votre bureau d'Enregistrement accrédité par l'ICANN ;
 - l'identité de tout fournisseur de services d'anonymisation de données et d'Enregistrement fiduciaire affilié à votre bureau d'Enregistrement ;
 - les conditions de service de votre bureau d'Enregistrement, y compris les prix, applicables aux Enregistrements de noms de domaine ;
 - les conditions de service, y compris les prix, applicables à tout service d'anonymisation proposé par votre bureau d'Enregistrement ;
 - les services client proposés par votre bureau d'Enregistrement et votre fournisseur de services d'anonymisation de données et d'enregistrement fiduciaire, ainsi que la façon d'y accéder ;
 - les moyens à votre disposition pour déposer des plaintes ou régler des litiges avec votre bureau d'Enregistrement et les services d'anonymisation qu'il propose ; et
 - les instructions qui expliquent les processus de votre bureau d'Enregistrement pour l'Enregistrement, la gestion, le transfert, le renouvellement et la restauration de vos Enregistrements de noms de domaine, y compris à travers tout service d'anonymisation ou d'Enregistrement fiduciaire mis à disposition par votre bureau d'Enregistrement.
3. Vous ne serez pas soumis à des publicités mensongères ou à des pratiques trompeuses ni par votre bureau d'Enregistrement ni par tout service d'anonymisation ou d'Enregistrement fiduciaire mis à disposition par votre bureau d'Enregistrement. Cela inclut des avis trompeurs, des frais dissimulés ainsi que toute pratique illégale au titre des lois de protection des consommateurs de votre pays de résidence.

Responsabilités du titulaire d'un nom de domaine :

1. Vous êtes tenu de vous conformer aux conditions établies par votre bureau d'Enregistrement, y compris toute politique applicable de votre bureau d'Enregistrement, de l'opérateur de registre et de l'ICANN.
2. Vous êtes tenu d'examiner le contrat d'Enregistrement conclu avec votre bureau d'Enregistrement, ainsi que toute mise à jour de celui-ci.
3. Vous assumez l'entière responsabilité de l'Enregistrement de votre nom de domaine et de l'utilisation que vous lui réservez.
4. Vous êtes tenu de fournir des informations exactes en vue de leur publication dans des répertoires tels que le WHOIS et de les mettre rapidement à jour en cas de changement.
5. Vous êtes tenu de répondre aux demandes de renseignements envoyées par votre bureau d'Enregistrement dans un délai de quinze (15) jours et de tenir à jour les informations du compte de votre bureau d'Enregistrement. Si vous optez pour le renouvellement automatique de l'Enregistrement de votre nom de domaine, veillez à tenir à jour vos coordonnées bancaires.

INDEX

1. **Objet et préambule**
2. **Définitions**
3. **Documents contractuels**
4. **Droit de rétractation**
5. **Informations**
 - 5.1. **Informations relatives au Nom de domaine**
 - 5.2. **Informations à transmettre et mises à jour**
 - 5.3. **Exactitude des informations**
 - 5.4. **Pouvoirs**
6. **Communication**
 - 6.1. **Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine**
 - 6.2. **Moyens de communications – Notifications**
 - 6.3. **Coordonnées de Nordnet Registrar**
7. **Demandes d'action sur Nom de domaine et droit de refus**
8. **Dépôt**
 - 8.1. **Disponibilité du Nom de domaine**
 - 8.2. **Délai de création**
 - 8.3. **Durée de l'Enregistrement du Nom de domaine**
9. **Transfert d'un Nom de domaine**
 - 9.1. **Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant**
 - 9.2. **Transfert d'un Nom de domaine vers les services de Nordnet Registrar**
 - 9.2.1. **Conditions de Transfert Entrant**
 - 9.2.2. **Délai de Transfert Entrant**
 - 9.2.2.1. **Présentation de la demande de Transfert Entrant**
 - 9.2.2.2. **Validation de la demande de Transfert Entrant**
 - 9.3. **Transfert Sortant**
 - 9.3.1. **Conditions du Transfert sortant**
 - 9.3.2. **Conséquences du Transfert sortant**
 10. **Changement de Registrant**
 11. **Modifications sur le Nom de domaine**
 12. **Renouvellement du Nom de domaine**
 - 12.1. **Généralités**
 - 12.2. **Demande de Renouvellement**
 - 12.3. **Durée du Renouvellement**
 13. **Suppression**
 - 13.1. **Conditions de Suppression**
 - 13.2. **Délai de Suppression**
 - 13.3. **Conséquence de la Suppression du Nom de domaine**
 13. **Droit de refus du Registre**
 14. **Respect du droit des tiers**
 - 14.1. **Dépôt et utilisation du Nom de domaine**
 - 14.2. **Données Whois**
 - 14.3. **PARL (Procédure Alternative de Règlement des Litiges)**
 15. **Tarifs et paiement**
 - 15.1. **Tarifs et paiement**
 - 15.2. **Incidents de paiement**
 16. **Durée**
 17. **Données personnelles**
 - 17.1. **Données à caractère personnel traitées**
 - 17.2. **Finalités des traitements des données à caractère personnel**
 - 17.3. **Destinataires des DCP et localisation des traitements**
 - 17.4. **Données à caractère personnel de tiers**
 - 17.5. **Durée de conservation des données à caractère personnel**
 - 17.6. **Sécurité des traitements des données à caractère personnel**
 - 17.7. **Exercice des droits liés aux données à caractère personnel**
 - 17.8. **Politique de traitement des DCP**
 - 17.9. **Cookies**
 - 17.10. **Propriétés des informations et bases de données**
 18. **Licence**
 19. **Force majeure**
 20. **Limitation de responsabilité**
 21. **Indemnisation**
 22. **Suspension – Résiliation**
 - 22.1. **Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle**
 - 22.2. **Suspension par Nordnet Registrar**
 - 22.2.1. **Procédure de suspension**
 - 22.2.2. **Conséquences**
 - 22.3. **Résiliation du Contrat NNR**
 - 22.3.1. **Résiliation sans faute**
 - 22.3.2. **Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine**
 - 22.3.3. **Résiliation pour faute**
 - 22.3.4. **Conséquences de la résiliation du Contrat**
 23. **Réclamations / Demandes relatives à votre Nom de domaine**
 - 23.1. **Assistance - Demande relative à votre Nom de domaine**
 - 23.2. **Signalement d'abus lié à l'utilisation d'un Nom de domaine**
 - 23.3. **Traitement des réclamations par Nordnet**
 - 23.4. **Recours au Médiateur des Communications Electroniques**
 24. **Litiges**
 - 24.1. **Procédure Alternative de Règlement des Litiges**
 - 24.2. **Loi applicable – Compétence juridictionnelle**
 25. **Dispositions Diverses**
 - 25.1. **Langue du Contrat**
 - 25.2. **Indépendance des parties**
 - 25.3. **Circulation du Contrat NNR**
 - 25.4. **Divisibilité**
 - 25.5. **Tolérances**
 - 25.6. **Intitulés**
 - 25.7. **Frais**
 - 25.8. **Restrictions**
 26. **Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar (NDD sous extensions (n)(s)gltld)**
Annexe : **Charte Revendeurs**

Annexe
Charte applicable aux Revendeurs de Noms de domaine

La présente Charte est applicable au client de Nordnet qui procède à l'Enregistrement et à la gestion de Noms de domaine pour le compte de tiers (ci-après le « Revendeur »), en complément des conditions ou contrat souscrit ou conclu parallèlement avec Nordnet et des Conditions Générales et particulières d'Enregistrement et de gestion de Noms de domaine Nordnet Registrar (ci-après le « Contrat NNR »), accessibles sur le site de Nordnet Registrar (www.nordnet.net, rubrique Conditions Contractuelles).

La relation contractuelle entre Nordnet et les Registres et Autorités de tutelle impose à Nordnet, en sa qualité de Registrar, de veiller au respect, par ses Revendeurs, de certaines obligations, élaborées notamment par l'ICANN.

De ce fait, le Revendeur s'engage à respecter, outre les dispositions du contrat ou des conditions l'unissant à Nordnet et le Contrat NNR, notamment les dispositions suivantes :

1. Respecter les directives et politiques de consensus élaborées par l'ICANN

Le Revendeur s'engage à respecter les obligations figurant au sein du RAA (notamment l'ensemble des spécifications que celui-ci intègre, telles que la DATA RETENTION SPECIFICATION) ainsi que toutes Politiques de consensus applicables, disponibles auprès de Nordnet sur demande, et accessibles directement via les liens suivants :

- RAA <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en> (en anglais, version officielle) (traduction en français)
- Politiques de consensus <https://www.icann.org/resources/pages/registrars/consensus-policies-en> (en anglais, version officielle)
<https://www.icann.org/resources/pages/consensus-policies-2012-02-25-fr> (traduction en français)

Ces textes sont susceptibles d'évolution.

En outre, le Revendeur s'engage à respecter le cas échéant tout programme adopté par l'ICANN qui proposerait l'accréditation de personnes fournissant des services d'anonymisation ou d'intermédiation (« Privacy and Proxy services »). Dans l'attente de ce programme, le Revendeur s'engage à respecter la SPECIFICATION ON PRIVACY AND PROXY REGISTRATIONS (accessible à partir du lien vers le RAA ci-dessus).

Le Revendeur s'engage à intégrer au sein des contrats qu'il propose à ses clients et sur son site Internet, les dispositions nécessaires, dans les conditions et sous les réserves définies par les Registres et Autorité de tutelle, et notamment s'il propose l'Enregistrement ou la gestion de Noms de domaine par Nordnet Registrar sous extensions gTLD, sTLD ou ngTLD, les éléments requis au sein du RAA et des Politiques de consensus.

2. Acceptation du Contrat Nordnet Registrar

L'acceptation expresse et préalable du Contrat Nordnet Registrar par le client du Revendeur et le Titulaire du Nom de domaine est un pré-requis nécessaire à toute Action sur un Nom de domaine (Enregistrement, transfert, modification, suppression, etc.). Le Revendeur est ainsi invité à insérer à minima un lien vers le Contrat Nordnet Registrar au sein de ses conditions contractuelles, en présentant Nordnet comme le Registrar réalisant l'Enregistrement et/ou la gestion du Nom de domaine concerné.

Par ailleurs, le Revendeur est informé qu'un respect strict des procédures du Registrar, du Registre et/ou de l'Autorité de tutelle concerné doit être observé et maintenu à jour.

3. Fournir des informations complètes, exactes et à jour concernant le nom de domaine enregistré et répondre à toute demande d'information ou de vérification (telles que WDRPS ou WAPS)

Ces informations doivent être fournies, complétées ou mises à jour, et le cas échéant confirmées via les interfaces et/ou selon les procédures proposées par Nordnet, le Registre et/ou l'Autorité de tutelle, chaque fois que nécessaire et dans les délais impartis, ainsi que pour les gTLD, sTLD et ngTLD dans les conditions visées au sein de la WHOIS ACCURACY PROGRAM SPECIFICATION et transfer policy (conditions accessibles sur simple demande auprès de Nordnet et directement, en ligne respectivement à (partir de) l'adresse <https://www.icann.org/resources/pages/approved-with-specs-2013-09-17-en#/whois-accuracy> et <https://www.icann.org/resources/pages/transfer-policy-2016-06-01-en> (en anglais, version officielle, ou en version traduite en français <https://www.icann.org/resources/unthemed-pages/approved-with-specs-2013-10-31-fr> et <https://www.icann.org/resources/pages/transfer-policy-2017-05-23-fr>).

Le Revendeur est invité à ne pas inscrire ses coordonnées au titre de tout ou partie des coordonnées du Titulaire et/ou du Contact administratif d'un Nom de domaine, pratique d'ores et déjà interdite par certains Registres. Si toutefois le Revendeur a recours à une telle pratique, alors il doit être en mesure de présenter un mandat exprès des Titulaires de Noms de domaine concernés l'y autorisant et attestant qu'ils ont été dûment informés des conséquences possibles d'un tel mandat, et s'engager à relayer toutes les informations et notifications relatives aux Noms de domaine concernés à leurs Titulaires et Contacts des Noms de domaine.

4. Information du client du Revendeur, du Titulaire et des contacts du Nom de domaine

Le Revendeur ne peut se présenter comme le Registrar des Noms de domaine dont Nordnet réalise l'Enregistrement ou la gestion, dans la mesure où le Revendeur n'est pas accrédité. Il ne peut donc a fortiori utiliser le logo de l'ICANN ou le logo « Registrar accrédité ICANN ».

Le Revendeur s'engage à présenter (à tout le moins sur son site Internet), lors de l'Enregistrement et de manière apparente aux Titulaires de Noms de domaine les prix qu'il pratique concernant :

- Les frais de renouvellement de Noms de domaine,
- Les frais de renouvellement de Noms de domaine après leur échéance (s'ils sont différents des frais de renouvellement habituels),
- Les frais de récupération d'un Nom de domaine liés à l'annulation d'une demande de suppression.

En outre, le Revendeur s'engage à indiquer sur son site Internet, les méthodes utilisées pour adresser les notifications précédant et suivant l'échéance des Noms de domaine, à savoir :

- Le moyen de communication utilisé,
- L'identification du(des) Contacts visés en fonction des communications (Titulaire, Contact administratif, etc.). Il est recommandé de recueillir un deuxième point de contact ainsi qu'une autre adresse email qui ne soit pas en rapport avec le Nom de domaine afin d'assurer la possibilité de conserver un contact, même en cas de suppression du Nom de domaine.

Le Revendeur doit inclure ces éléments dans le contrat ou les conditions qu'il soumet à ses clients ou à tout le moins inclure un lien vers la page Internet décrivant ces éléments.

Le Revendeur s'engage à fournir, à partir de son site Internet, les liens suivants en anglais (version faisant foi pour les documents fournis par l'ICANN) et en français si la traduction est disponible, sans y apporter de modifications :

- Un lien vers la page du site internet de l'ICANN comportant des informations pédagogiques <https://www.icann.org/resources/pages/educational-2012-02-25-en> (en anglais, version officielle)
- Un lien permettant de prendre connaissance des droits et responsabilités des titulaires de noms de domaine : <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2013-09-16-en>
 - o (La traduction française est fournie à titre indicatif à l'adresse suivante :
 - <https://www.icann.org/resources/pages/benefits-2017-10-27-fr>).
- Un lien permettant de vous signaler un abus ou un contenu illicite, que vous vous engagez à nous communiquer dans les plus brefs délais le cas échéant.

Les règles et documents des Registres, office d'Enregistrement et Autorité de tutelle ou liens vers ces derniers sont susceptibles d'évolution. Seule la version à jour, présente sur leur site Internet, dans leur langue officielle, fait foi le cas échéant.

Aucune action du Revendeur ne doit donc entrer en contradiction avec les obligations mentionnées à partir desdits liens ou plus généralement les règles des Registres, office d'Enregistrement ou Autorité de tutelle.

Outre l'information du Titulaire de Nom de domaine relativement au Contrat Nordnet Registrar visée à l'article 2, le Revendeur doit permettre au Titulaire du Nom de domaine d'identifier le Registrar rapidement ou, à tout le moins, sur toute demande de sa part afin que soient facilités les contacts entre le Titulaire du Nom de domaine et le Registrar. Le Revendeur s'engage donc à fournir une information claire sur l'identité du Registrar dont il dépend, notamment par un accès au service Whois.

5. Conséquences du non-respect des obligations

Le Revendeur est informé que le non-respect des obligations définies aux présentes peut entraîner le blocage, voire la Suppression de tout Nom de domaine concerné par ce non-respect (ex : Suppression d'un Nom de domaine dont les coordonnées ne sont pas exactes), selon l'obligation en cause, par le Registrar, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Ainsi, le Revendeur s'engage à fournir à première demande au Registrar tout élément de nature à justifier du respect de ses obligations à l'égard de ses clients, des Titulaires et Contacts des Noms de domaine afférents voire des tiers concernés, et de façon générale à contribuer, dans les délais impartis par le Registre, l'Autorité de tutelle et/ou le Registrar, à tout contrôle ou audit initié par le Registrar, le Registre ou office d'Enregistrement, et l'Autorité de tutelle et notamment l'ICANN, en transmettant toute information ou justification utile, éventuelle mise à jour et/ou document nécessaires.